

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2024-6115
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Centrale des artistes pour les services de programmation et la production déléguée des Zones musicales 2025, au montant de 501 949,57 \$ (incluant les taxes)	
No dossier(s) interne(s) : C.LEMIEUX No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts Date CE souhaitée : 2024-11-27 Date CM souhaitée : 2024-12-03		
Actions : ENTENTE Demande d'achat : Oui CT requis : Oui Montant : 501 949,57 \$ Mode de sollicitation : De gré à gré Durée du contrat : 2024 <u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social <u>Financement</u> Autre source : 60201-7293-00-114190		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2024-6115
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2024-02-06 CM-20240206-166 APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - LA CENTRALE DES ARTISTES</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac APPUYÉ PAR : Achille Cifelli</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Centrale des artistes et la Ville de Laval concernant les services de programmation et la production déléguée des Zones musicales 2024, au montant de 454 689,62 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-6447)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-03-07 CM-20230307-181 APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - LA CENTRALE DES ARTISTES</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Centrale des artistes et la Ville de Laval concernant les services de programmation et la production déléguée des Zones musicales 2023, au montant de 441 446,24 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-692)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-04-06 CM-20220406-391 APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - LA CENTRALE DES ARTISTES</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et la Centrale des artistes pour la programmation et la production déléguée des Zones musicales 2022, au montant de 454 151,25 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-933)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2024-6115
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>La Ville est initiatrice et organisatrice d'une programmation culturelle diffusée sur l'ensemble du territoire lavallois. Cette programmation s'articule autour de 3 grandes orientations:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au bien-être des Lavallois en favorisant l'accès à une diversité d'offres culturelles sur l'ensemble du territoire; - Porter une attention particulière aux populations sensibles, vulnérables ou éloignées de la culture; - Développer une offre culturelle inclusive en collaboration et en complémentarité avec les partenaires du milieu culturel lavallois. <p>Tout en demeurant organisatrice de ces projets, la Ville retient les services de l'organisme la Centrale des artistes afin d'agir à titre de programmateur délégué pour la réalisation des Zones musicales 2025. Une programmation variée qui sera présentée pour une 10e édition dans plusieurs quartiers de la Ville de Laval entre le 5 juillet et le 24 août 2025. Les zones visées sont:</p> <p>Vieux-Sainte-Dorothée; Vieux-Sainte-Rose; Parc Bernard-Landry; Chomedey; Berge aux Quatre-vents; Saint-François; Centre de la nature et;</p> <p>à titre de producteur et de programmateur délégué pour les soirées d'ouverture avec bonification dans le cadre du 60e anniversaire de la Ville au parc Bernard-Landry et pour les soirées de clôture au centre-ville (zone Montmorency).</p> <p>Le volet Pianos publics, déployé dans 2 lieux du territoire, est également inclus au mandat confié à la Centrale des artistes. Les responsabilités spécifiques de La Centrale des artistes sont détaillées dans l'entente déposée en annexe au sommaire décisionnel.</p> <p>La Ville de Laval collabore avec l'organisme lavallois la Centrale des artistes pour la réalisation de la majeure partie de sa programmation des Zones musicales depuis les débuts de cet événement estival et profite autant de son expertise que de son engagement au développement du concept.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>La somme totale à verser pour cette entente est de : 436 572,79 \$ (avant les taxes) qui inclut le montant supplémentaire de 43 487,71 \$ (avant les taxes) octroyé dans le cadre des célébrations du 60e anniversaire de la Ville. Notez qu'à cela s'ajoute aussi la somme de 12 223,38 \$ (avant taxes) restante de la précédente édition et qui sera affectée à la réalisation du projet.</p> <p>Le montant de 501 949,57 \$ taxes incluses est donc versé à la Centrale sur dépôt de factures et selon les modalités suivantes :</p> <p>1er versement à la date de la dernière signature de l'entente (60%) - Budget 2024</p> <p>Taxes incluses : 301 169,74 \$</p> <p>2e versement au 1er juin</p> <p>Taxes incluses : 180 779,83 \$</p> <p>3e versement basé sur les dépenses réelles encourues au niveau du budget de réalisation des Évènements déposées dans les soixante (60) jours suivants la réception, par la Ville, des documents et rapports indiqués à l'article 6 de l'entente.</p> <p>Taxes incluses: 20 000,00 \$</p> <p>TOTAL des sommes à verser pour l'ensemble de l'entente (taxes incluses) 501 949,57 \$</p> <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes nécessaires au budget 2024 et 2025.</p> <p>Annotation(s) : Montant et nature de la dépense prévus au budget.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>Diffusion</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Diffusion culturelle et événements	No SD SD-2024-6115																	
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une (1) programmation de deux soirées d'ouverture des Zones musicales au Parc Bernard-Landry sur scène mobile intégrée dans un aménagement à grand déploiement et festif <ul style="list-style-type: none"> * Prestation sur scène / 5 et 6 juillet 2025 - Une (1) programmation culturelle des Zones musicales dans les quartiers (prestations sur scène) entre le 10 juillet et le 22 août 2025; - Une (1) programmation culturelle des Zones musicales au centre-ville (zone Montmorency) sur scène mobile intégrée dans un aménagement urbain d'envergure. <ul style="list-style-type: none"> * Prestations sur scène / 23 et 24 août 2025 - Une (1) installation des Pianos publics offerte à deux (2) endroits sur le territoire lavallois entre le 9 juin et le 3 octobre 2025; <p>Dépôt d'une reddition de compte au plus tard dans les soixante (60) jours de la fin des Évènements selon l'article 6 de l'entente.</p>																			
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Exemption art/culture Conformément à l'article 573.3, 4e paragraphe de la Loi sur les cités et villes. Les articles 573 et 573-1 (obligation de procéder par appel d'offres) ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet est la fourniture de biens meubles ou de services reliés au domaine artistique ou culturel.</p>																			
<p>REMARQUE(S)</p> <p>Nom du fournisseur: La Centrale des artistes</p> <p>A/S: Christine Huard 387, rue Laurier Laval (QC) H7N 2P3</p>																			
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Centrale des artistes pour les services de programmation et la production déléguée des Zones musicales 2025, au montant de 501 949,57 \$ (incluant les taxes);</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1825966)</p>																			
<p>CERTIFICATION</p> <p>Numérotation des finances : 1825966 Coût estimé affectant l'année en cours : 275 008,11 \$ CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>Répartition de la dépense nette par année:</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 10%;">2024</td> <td style="width: 10%;">275 008.11 \$</td> <td style="width: 80%;"></td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>183 338.75 \$</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">-----</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>458 346.86 \$</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">=====</td> </tr> </table> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: bottom;"> <p>JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>Trésorier</p> </td> <td style="width: 50%; text-align: center; vertical-align: bottom;"> <p>2024-11-22</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>AN - MS - JR</p> </td> </tr> </table>			2024	275 008.11 \$		2025	183 338.75 \$		-----			Total	458 346.86 \$		=====			<p>JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>Trésorier</p>	<p>2024-11-22</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>AN - MS - JR</p>
2024	275 008.11 \$																		
2025	183 338.75 \$																		

Total	458 346.86 \$																		
=====																			
<p>JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743)</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>Trésorier</p>	<p>2024-11-22</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>AN - MS - JR</p>																		